

Resolution voted by European Associations of Asbestos Victims

Asbestos victim support groups from across the EU meeting in Strasbourg on Tuesday, 16 December, condemned the European Commission's attempt to allow asbestos to continue being imported and asbestos-containing articles to be put on the market and used. They pointed out that the 1999 Directive which was supposed to outlaw asbestos throughout the European Union set a deadline of 1 January 2005 with a derogation for electrolysis plants until 1 January 2008.

All asbestos-using firms have eliminated the chemical from their production processes, apart from three which have been lobbying hard to get the derogation turned into a permanent let-out. These three firms - Dow Chemical, Solvay and Zachem – have won the European Commission's backing, and it now wants to add provisions into REACH, the new Community chemicals regulation, that fly in the face of official EU policy.

The Commission wants to allow the three firms concerned to continue importing asbestos with no deadline for halting it. It also wants to allow asbestos-containing articles to be placed on the market and used.

The European Parliament has the power to throw out this change to REACH. The signatory organizations are calling on MEPs to stand up to the asbestos lobby and to make a consistent, principled stand for asbestos to be banned throughout Europe and the wider world.

Résolution votée à Strasbourg par des Associations de victimes de l'amiante de différents pays européens

Les associations de victimes de l'amiante de différents pays d'Europe réunies à Strasbourg ce mardi 16 décembre condamnent la tentative de la Commission Européenne de poursuivre les importations d'amiante et d'autoriser la mise sur le marché et l'emploi d'articles contenant de l'amiante. Elles rappellent que la directive de 1999 qui devait interdire l'amiante sur tout le territoire de l'Union Européenne avait prévu une date limite fixée à 1er janvier 2005 et qu'elle avait accordé une dérogation pour des installations d'électrolyse jusqu'au premier janvier 2008.

Les entreprises concernées ont éliminé l'amiante de leur processus de production. A l'exception de trois d'entre elles qui ont mené un travail de lobby actif en vue de rendre cette dérogation permanente. Ces trois entreprises Dow Chemical, Solvay et Zachem ont obtenu le soutien de la Commission Européenne. Celle-ci veut introduire dans REACH, le nouveau règlement communautaire sur les produits chimiques, des clauses qui sont en contradiction totale avec la politique officielle de l'Union Européenne.

La Commission veut autoriser sans fixer la moindre date limite la poursuite des importations d'amiante à destination des trois entreprises mentionnées. Elle veut également autoriser la mise sur le marché et l'emploi d'articles contenant de l'amiante.

Le Parlement Européen a le pouvoir de rejeter cet amendement de REACH. Les organisations signataires appellent les parlementaires européens à résister au lobby de l'amiante et à défendre de façon cohérente le principe d'une interdiction de l'amiante en Europe comme dans le monde.